



Municipalité de **Ferme-Neuve**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 197

Avis public est présentement donné par Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Ferme-Neuve qu'à une assemblée ordinaire tenue le 11 mars 2024, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 197 relatif au programme de vidange collective des installations septiques du territoire de la Municipalité de Ferme-Neuve.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal au 125, 12^e Rue, Ferme-Neuve, du lundi au jeudi entre 9h00 et 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Donné à Ferme-Neuve, ce 12 mars 2024.

Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, **Bernadette Ouellette**, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 12^e jour du mois de mars 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Ferme-Neuve, ce 12^e jour du mois de mars 2024.

Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
greffière-trésorière